



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Préparation des établissements de santé à une seconde vague épidémique

Question au Gouvernement n° 3214

Texte de la question

PRÉPARATION DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ À UNE SECONDE VAGUE ÉPIDÉMIQUE

M. le président. La parole est à Mme Caroline Fiat.

Mme Caroline Fiat. Monsieur le Premier ministre, avant d'occuper vos fonctions, vous avez été chargé du déconfinement et, si nécessaire, du reconfinement. C'est à ce titre que je vous interroge. Dans l'hypothèse d'une seconde vague, que redoute M. Salomon, directeur général de la santé – DGS –, pensez-vous que nos établissements de santé et leurs personnels seraient prêts à y faire face si celle-ci survenait en 2020 ?
(Applaudissements sur les bancs du groupe FI.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé. Au total, 17 000 patients auront été admis en réanimation au cours de la première vague. Les soignants et les médecins ont armé les lits de réanimation des hôpitaux et des cliniques de manière à être en mesure, si nécessaire, d'accueillir jusqu'à 30 000 malades. Je puis vous assurer par ailleurs que nous disposons désormais d'un stock nous permettant de faire face à au moins six semaines de besoins de produits anesthésiques ; nous disposons aussi, après avoir commandé près de 4 milliards de masques, du matériel de protection nécessaire pour nos hôpitaux.

Nos soignants sont fatigués, madame la députée, ils ont besoin de repos...

M. Maxime Minot. Mme Fiat aussi a remis sa blouse, monsieur le ministre !

M. Olivier Véran, ministre . . .et il ne saurait être question, individuellement ou collectivement, de prendre le risque de faire repartir l'épidémie.

Vous me demandez si nous sommes prêts ; je vous réponds que nous faisons le maximum pour l'être et pour faire face aux éventualités les plus compliquées et les plus douloureuses. Toutefois, je profite de votre question pour redire aux Français qu'il faut faire preuve d'une vigilance constante au cours des jours et des semaines à venir. Les Français qui le souhaitent pourront se faire tester sur leur lieu de vacances ; ils pourront obtenir des masques, accéder à des consultations médicales ou à des téléconsultations. C'est ainsi que nous éviterons d'avoir à nous poser la question de savoir si les hôpitaux peuvent faire face à une seconde vague.
(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM. – M. Pierre-Yves Bournazel et Mme Maina Sage applaudissent également.)

M. le président. La parole est à Mme Caroline Fiat.

Mme Caroline Fiat. À ce jour, les personnels travaillent toujours en mode dégradé : pénurie de gants à venir, surblouses en sac poubelle, absence de masques FFP2 dans certains établissements, sous-effectifs... Ce ne sont pas des annonces pour 2021 qui aideront si la seconde vague arrive en 2020 ! Ce Ségur de la santé est une arnaque (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe LaREM*) : rien sur l'attractivité de nos métiers.

Vous vous demandez, bouche bée, pourquoi les personnels ne sont pas satisfaits de votre Ségur. Sans une augmentation de 300 euros, vous pouvez bien doubler le nombre de postes vacants, vous ne trouverez personne pour les pourvoir !

On parle de santé. Voulez-vous revivre l'hécatombe de la première vague dans nos établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes – EHPAD –, le cauchemar dans nos hôpitaux ? Nous avons actuellement moins de lits qu'avant la crise !

Quand le patron de Renault est venu vous réclamer de l'argent, vous ne lui avez pas répondu : « on va faire un Ségur des voitures ! » Bim : 8 milliards ! Quand le patron d'Air France est venu vous réclamer de l'argent, vous ne lui avez pas répondu : « on va faire un Ségur des avions ! » Bim : 8 milliards ! (*Brouhaha.*) Mais dès qu'il s'agit de la santé des Français, vous freinez des quatre fers : inadmissible ! Quand vous donnez 8 milliards à Air France pour supprimer 8 000 emplois, dites-vous bien que nous, sur ces bancs, ces 8 milliards d'argent public, nous les aurions mis dans les EHPAD et nous aurions créé 210 000 emplois ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe FI.*)

Monsieur le Premier ministre, non, nos établissements de santé ne sont pas prêts et vous ne leur donnez pas les moyens de l'être ! Qu'attendez-vous pour débloquer dès aujourd'hui les fonds nécessaires pour que plus jamais nous n'ayons à subir le cauchemar de la première vague et pour qu'enfin, nous puissions traiter dignement nos patients et nos résidents ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes FI et GDR, ainsi que sur quelques bancs du groupe SOC.*)

M. Pierre Cordier. Ça, ça fait mal !

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé. Je ne vous répondrai pas concernant Air France, car je suis ministre des solidarités et de la santé.

M. Pierre Cordier. Ça vous arrange bien !

M. Maxime Minot. Sinon, il y a un Premier ministre...

M. Olivier Véran, ministre. Vous parlez de « l'arnaque du Ségur ». Vous avez été aide-soignante, comme moi mais plus longtemps que moi. Le salaire moyen d'une aide-soignante est de 1357 euros net par mois. Après le Ségur de la santé, les aides-soignants gagneront au minimum 220 euros net par mois de plus. (*Vifs applaudissements sur les bancs des groupes LaREM, MODEM et UDI-I. - Exclamations sur les bancs du groupe FI.*)

M. Pierre Cordier. Elle le sait, c'est son boulot !

M. Olivier Véran, ministre. Vous qui êtes si prompte à considérer que perdre 5 euros par mois est un drame, 220 euros par mois en plus, ce n'est pas un cadeau, c'est juste : reconnaissez-le ! Sur ce point, vous n'êtes pas raisonnable ! (*Mêmes mouvements.*)

Données clés

Auteur : [Mme Caroline Fiat](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (6^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3214

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [16 juillet 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [16 juillet 2020](#)